

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS ET DU 30 MARS**

Secrétaires des séances : Mr GROLLEAU (13 mars) - Mr RENAUDET (30 mars)

Remarques :

- Compte rendu du 30 mars : 2 observations :

**1) le vote des taxes a été voté à main levée :**

- **10 voix pour une augmentation de 0,5 %**
- **6 voix pour une augmentation de 1%**
- **2 abstentions.**

**2) Il convient d'ajouter le point n° 14 inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 30 mars : validation du cahier des charges concernant la consultation des entreprises pour les travaux de la supérette ainsi que l'estimation des travaux.**

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal les études relatives aux travaux d'aménagement du local du bureau de poste. Il s'agit de travaux de maçonnerie, menuiserie et électricité principalement. Le délai d'intervention est fixé à 1 mois maximum à réaliser avant le 1er juin 2017 (date de fermeture du service public de la poste).

Le montant total de l'estimation des travaux s'élève à 24.000 € HT.

Compte tenu du montant, il est proposé au Conseil d'autoriser l'engagement de la procédure de marchés publics correspondante et la signature des marchés de travaux.

Ce dispositif peut être mis en œuvre à la condition que la définition et l'étendue des besoins soient précisément arrêtées ainsi que le montant prévisionnel des prestations.

**IL A DONC ETE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL D'AUTORISER le Maire à engager la procédure et de signer les marchés avec les entreprises les mieux-disantes.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le cahier des charges présenté et donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer tout document relatif à ce marché et notamment les actes d'engagement avec les entreprises les mieux disantes conformément aux critères de sélection prévus audit marché (technique, prix et SAV).

**2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

**A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES**

**a) Supérette-Poste :**

La commission a pris connaissance des offres réceptionnées et établit les tableaux qui résument, comparent et classent chacune des offres reçues pour chaque lot (maçonnerie, menuiserie et électricité-sanitaire).

Après avoir pris connaissance de la présentation des lots, le conseil municipal décide de donner tous pouvoirs au maire (cf délibération du 30 mars 2017) à l'effet de signer les devis avec les entreprises les mieux disantes, soit :

- Lot 1 : Entreprise GATARD Etienne - vote pour : 17 voix + 1 abstention (Mr MARY) pour un montant de 3.466,96 € HT

- Lot 2 : Entreprise COUDREAU Christophe – vote pour : 17 + 1 abstention (Mr MARY) pour un montant de 7.966,68 € HT

Lot 3 : Entreprise HUARD SERVICE DEPANNAGE - vote pour 16 voix + 2 abstentions (Mrs

MARY et CHOLOUX) pour un montant de 3.048 € HT. Le montant total du marché s'élève donc à 14.481,64 € HT soit 17.377,97 € TTC.

Par ailleurs, il n'est pas prévu de pénalités de retard dans le cahier des charges des 3 lots. Le conseil remercie les autres entreprises d'avoir répondu à cet appel d'offres.

**b) PLUi**

Rappel membres de la commission :

	Nom	Prénom
Référent(e) au niveau communal	MARY CHATAIGNER	François Bertrand
Autres membres	BLOT	Christian
	RAMBAULT	Emmanuel
	RENAUDET	Gilles
	CHOLOUX	François

Une réunion de la commission est fixée le 2 mai à 20 h 30.

c) **Devis pour piétement inox des tables de la cuisine** : à voir à la prochaine séance du conseil car le devis n'a pas été réceptionné.

**B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE Saine**

- Travaux de voirie : Avant de décider l'attribution des travaux de voirie (voie piétonne RN 149), le conseil doit décider s'il est pour ou contre l'achat d'une bande de terrain située le long de la Nationale (à hauteur des entreprises CFCA et Agri Pelle) d'une longueur d'environ 180 m sur 1,50 m de large environ. Après en avoir délibéré et avec l'accord des propriétaires que Mr RENAUDET doit contacter, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité. Décision pour l'attribution des travaux à prendre lors de la prochaine réunion du conseil en fonction des réponses des propriétaires.
- Achat de pots décoratifs devant l'église : 6 pots pour un prix unitaire de 158,35 € HT : Le conseil municipal vote pour (2 abstentions).

Mme TURPEAU propose que la petite rue descendante de la place St Martin soit interdite (les riverains ayant donné leur accord) en plaçant les anciens pots aux extrémités.

- Lotissement du Pinier 3 : il est proposé d'ajouter un article 14 pour spécifier que les riverains doivent entretenir les parties publiques situées devant leur propriété (noues).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas ajouter cette clause et simplement faire un rappel de bonne conduite.

Le maire rappelle qu'une rencontre est prévue avec le maître d'œuvre (Cabinet AREA) pour le dépôt du permis d'aménager. Le maire présente le plan de la 2<sup>ème</sup> tranche du Pinier 3 : 15 parcelles allant de 605 à 960 m<sup>2</sup> il n'est donc pas nécessaire de changer le plan.

- Peinture au sol : pas de travaux de peinture cette année. Voir en 2018.
- Emplacement camping car : la commission propose devant la salle des sports (rue du Stade). Le conseil émet un avis favorable. Demander des devis d'aménagement de cette aire.
- Demandes diverses :
  - a. Busage au Deffend chez Mr MOREAU : avis favorable.
  - b. couper le cerisier situé Impasse des cerisiers : accord du conseil et replanter un autre cerisier.
  - c. Pour couper le chêne situé sur une parcelle du lotissement du Pinier 2 qui est peut-être la raison pour laquelle cette parcelle ne s'est pas vendue. Accord du conseil mais consulter le maître d'œuvre avant toute démarche. Si la suppression de cet arbre est possible, alors le conseil s'engage à replanter 3 arbres dans l'espace vert qui est situé en face de ladite parcelle.
- PATA : 2 devis ont été réceptionnés : COLAS pour 6600 € HT et RACAUD pour 6.710 € HT. Le conseil décide de retenir le devis de la COLAS.
- Projet abri de bus route de Parthenay devant la maison de retraite : Mr RENAUDET présente un plan d'aménagement d'un abri bus devant la maison de retraite (il s'agit du déplacement de celui situé sur la Place St Martin). Cet aménagement est proposé par le Conseil Départemental dans le cadre de l'accessibilité des abris bus (voir plan joint). Après avoir délibéré sur les inconvénients et avantages de ce nouvel emplacement, le conseil émet un avis favorable à la majorité.
- Suite à des travaux réalisés sur la route de Clessé par le Conseil Départemental de la terre végétale a été stockée à l'atelier municipal.
- Démonstration de brosse métallique installée sur la tondeuse pour gratter les trottoirs et bordures : Mr GROLLEAU a assisté à la démonstration, le résultat est satisfaisant. Ceci est une autre solution pour supprimer le désherbage chimique. Utilisation avant le passage de la balayeuse. Une subvention pourrait être accordée. Cet achat peut être fait à 2 ou 3 communes. A voir sur le budget 2018.

#### C) Enfance – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

- TAP : Recherche d'un coordinateur toujours en cours, une rencontre à l'Agglo est prévue pour faire le point sur les 3 candidatures reçues pour un recrutement dès que possible.
- Cantine : Menus pour les prochains mois réalisés.

#### D) ECOLES : VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Une réunion de la commission a eu lieu pour l'organisation du forum : 20 associations participent : Le Foot, le théâtre, les donneurs de sang, FR, Club de l'amitié, OGEC/APEL, Gym, Panier du

Thouaret, Chiché Humanitaire, UNC, les Randonnées Chichéennes, Informatique à Chiché, Le Tarot Club, la Paroisse, Badminton, Tennis de Table, Chiché s'Ouvre, Les Albatros, Les Martins Pêcheurs.

Mr le maire remarque un bon taux de participation des associations et s'en félicite.

Mr CHOLOUX propose d'inviter les nouveaux habitants à cette occasion. Le conseil retient l'idée.

d) 14 juillet : proposition pour le feu d'artifice, la commission n'a pas retenue la proposition de la société Piralgriv qui n'est pas plus intéressante que celle proposée par les Etablissements Fillon. La commission retient donc l'entreprise Fillon. Côté animation, le groupe JEPS ne viendra pas cette année et Mr BOUVIER sera sollicité.

e) Achat de tables à la salle des fêtes : une visite sur place chez Wesco ou DPC sera organisée dans le courant de la semaine du 15 au 20 mai.

f) Achat de planchas : le budget varie de 400 à 1200 €. Voir avec le magasin Plastimousse.

#### E) COMMUNICATION

- Dotations diverses de l'Etat : une notification est arrivée par internet concernant :
  - La DGF 2017 notifiée : 158.973 € pour une prévision de 170.000 € au budget primitif 2017.
  - La DSR : 50.015 € au lieu de 40.000 € prévus
  - Et la DSR : 6.700 € (pas de prévision au budget 2017).

Mr le maire fait remarquer une perte de dotations de l'Etat d'un montant de 167.646 € depuis 2004.

- le maire donne lecture d'un courrier de Mme la Vice Présidente de l'agglo en charge des politiques culturelles au sujet de la gratuité de l'inscription aux bibliothèques du réseau de lecture publique : *«la gratuité constitue alors même que les finances publiques restent fragilisées notamment par la baisse constate des dotations de l'Etat, un signal politique fort autant qu'une formidable opportunité pour le réseau des bibliothèques : celle de voir venir un public peu ou pas familier des bibliothèques, de voir revenir des usagers en ayant perdu l'habitude... »*
- EMMS 2017/2018 pour les écoles : comme décidé précédemment, le conseil a décidé de revoir à la baisse le nombre d'heures d'éducation musicale dans les écoles : vote à la majorité pour 25 heures maximum par école.
- Courrier de Mr BONNEAU Marc, candidat à l'élection du député de notre circonscription en juin prochain : dans le cadre de sa campagne, celui-ci visitera la commune le 15 mai 2017 à 14 h à la mairie.
- Entretien des cloches à l'église : courrier de Lussault remis à Mr MARY pour suite à donner.

Enfin le maire propose qu'à ce stade du mandat du conseil, un bilan soit réalisé dans le courant du mois de mai et par suite, envisager une réunion publique avant la fin de l'année.

### **3) AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR : DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF PHOTOVOLTAÏQUE**

Après avoir obtenu l'accord des membres du conseil pour ajouter ce point à l'ordre du jour et suite à une demande du Trésorier en date du 7 avril, il convient de prendre une décision modificative n°1 du budget photovoltaïque en ce sens :

#### Section Fonctionnement – recette :

Article 002 (excédent de fonctionnement à reporter n-1) : -2.426,25 € (soit un total de 35.055,05 €)

#### Section Fonctionnement – dépense :

Article 6288 (Autres charges à caractère général) : - 2.426,25 €.

La section de fonctionnement étant en équilibre le conseil donne pouvoirs au maire à l'effet de signer cette décision modificative du budget.

### **4) RÉSILIATION DU BAIL DE LA POSTE**

Le maire donne lecture du projet de protocole de résiliation du bail du bureau de poste qu'il convient de signer entre la commune et la société dénommée « Locaposte ».

La commune de Chiché avait consenti un bail commercial au bénéfice de la poste en date du 13 avril 2006 pour une durée de 9 années. Le loyer annuel de 3.201,44 €, stipulé indexé tous les 3 ans en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux.

La poste propose une résiliation amiable dudit bail au 21 avril 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable et donne tous pouvoirs au maire pour le signer.

### **5) LOTISSEMENT DU PINIER 3 : RÈGLEMENT + PLAN**

Une rencontre avec le cabinet AREA a lieu le 11 avril prochain pour le dépôt du permis de lotir de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement du Pinier 3.

Le plan présenté et établi en 2013 n'appelle pas de modification particulière.

### **6) QUESTIONS DIVERSES**

#### **a. bilan assainissement autonome : SPANC**

Les services de l'agglo ont procédé au recensement et au contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif : 307 contrôles ont été réalisés sur la commune :

- 5 % des installations ne respectaient pas le code de la santé publique,
- 44 % représentaient un danger pour la santé des personnes,
- 11 % des installations non conformes mais sans enjeu
- et 39 % étaient conformes avec des recommandations pour améliorer le fonctionnement.

#### **b. permanence élections**

Les permanences sont établies pour les 2 bureaux et pour les 2 tours des présidentielles.

#### **c. rapport annuel sur l'installation de stockage de déchets non dangereux situé au lieudit « Le Bois du Panier »**

Le rapport d'activités pour l'année 2016 a été adressé en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Le début de l'activité de stockage date de 2007. Activité 2016 : 78.795 t collectées. Les plaintes concernant les odeurs sont en diminution de 30 %. 6 personnes sont employées sur le site d'Amailloux.

d. **courrier du Conseil Départemental pour travaux sur la RD 177** : vote d'une enveloppe de 95.000 € au titre de la préservation du patrimoine routier départemental pour des travaux de reprofilage et d'étanchéité sur la RD 177.

Dates des prochaines réunions :

15 mai et le 6 juin : conseil à 20 h 30

2 mai à 20 h 30 : commission PLUi

10 mai à 20 h 30 : commission Bâtiments + enfance